

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 14 juillet 2025

Date de l'annonce publique : 04/07/2025

Date de la convocation des conseillers : 04/07/2025

### Mode de participation

Présences	11	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reiding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	1	Klinski, Mireille (conseillère), procuration donnée au conseiller STOFFEL.
Absences	1	Excusés : Brix, Nadine (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2025-07-14 - 9.14	
Point de l'ordre du jour	9.14	
Objet	<b>Création de poste - Service technique - Département des bâtiments communaux - employé communal B1</b>	

### Le conseil communal,

Considérant que le collège échevinal propose de créer un poste au service technique - département des bâtiments communaux sous le statut de l'employé communal dans le groupe d'indemnité B1 sous-groupe technique ;

Considérant que ce poste s'avère nécessaire pour fournir un soutien renforcé à court et moyen terme au sein du service technique, département des bâtiments communaux, afin de répondre aux besoins croissants en matière de gestion des tâches qui en découlent ;

Considérant que les missions et tâches du poste incluront entre autre :

- Assurer l'entretien régulier et les réparations des bâtiments communaux ainsi que des logements sociaux ;
- Superviser le contrôle et la maintenance des installations techniques des bâtiments communaux ;
- Planifier, coordonner et suivre les interventions et travaux relatifs aux installations techniques des bâtiments ;
- Gérer les contrats de maintenance et d'entretien pour les systèmes techniques ;
- Conduire les projets de rénovation d'envergure pour les bâtiments ;
- Coordonner les activités du service régie – département bâtiment ;
- Assurer la surveillance générale des propriétés et bâtiments communaux ainsi que de leurs abords.

Oùï les explications du bourgmestre ;

Vu le règlement d'organisation interne (ROI 2021) ;

Vu le règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 23 avril 2021 portant organisation de la formation pendant le service provisoire des fonctionnaires communaux ainsi que du cycle de formation de début de carrière des employés communaux ;

Vu le règlement grand-ducal du 11 mars 2022 fixant les programmes et les modalités d'organisation de la formation spéciale et de l'examen de fin de formation spéciale des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut des fonctionnaires communaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Référence

Séance publique du 14 juillet 2025

Point

CC.2025-07-14 - 9.14

Objet

9.14

Création de poste - Service technique - Département des bâtiments communaux - employé communal B1



Décide **à l'unanimité des voix**

De créer un (1) poste sous le statut de l'employé communal selon les modalités suivantes :

Code	ST/B - E09
Affectation	Service technique - Département des bâtiments communaux
Tâche	40 heures
Degré d'occupation	100 %
Groupe d'indemnité	B1 ; sous-groupe technique

■

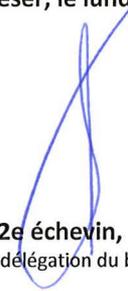
Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 8° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 21 juillet 2025

  
Le 2<sup>e</sup> échevin,  
Par délégation du bourgmestre du 17 juillet 2025

  
Le secrétaire communal ff,

